

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1797

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 9

À la seconde phrase de l'alinéa 5, après la seconde occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« l'existence de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.